

Documents à fournir pour une demande de stage de perfectionnement à l'étranger de courte durée (MAB – MAA- Doctorant non salarier)

A- Pour bénéficier d'un stage l'intéressé (e) doit déposer :

- formulaire de demande de stage de courte durée.
- formulaire de demande d'un titre de passage
- autorisation du doyen
- copie du certificat de scolarité de l'année universitaire en cours (à compter de la 2^{ème} année d'inscription)
- plan de travail visé par le directeur de thèse définissant les objectifs, la méthodologie et les impacts attendus.
- état d'avancement des travaux de recherches visé par le directeur de thèse
- engagement pour les cours et TD/TP visé par l'enseignant et le chef de département.

B- à l'issue du stage le bénéficiaire doit fournir ce qui suit :

- 1- Rapport de stage en deux (2) exemplaires visé par l'organisme où s'est déroulé le stage comprenant :
 - Le lieu et la période de stage
 - Les objectifs du stage
 - Les personnes rencontrées
 - Les expérimentations (éventuelles) réalisées ou autres (description sommaire)
 - Les résultats obtenus : article, communications, avancement dans la thèse et éventuellement l'engagement de soutenance
- 2- L'ordre de mission visé par la police de l'air et des frontières (PAF)

N.B :

- En cas d'annulation ou report de stage l'administration du vice-décanat doit être avisé par écrit avant l'octroi du titre de passage.
- Toute annulation ou report de stage par le bénéficiaire, après l'octroi du titre de passage, entraînera son remboursement par ce dernier.